



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grand tétras :

les chasseurs des Pyrénées, acteurs responsables, décident de ne pas prélever cette espèce pour la nouvelle saison

le 4 octobre 2021

Cette année, la reproduction du grand tétras, oiseau emblématique de nos massifs montagneux, ayant été très mauvaise notamment pour des raisons météorologiques, l'ensemble des Fédérations départementales des chasseurs du massif pyrénéen (départements 64, 65, 31, 09 et 66) ont décidé de ne pas prélever cette espèce pour la nouvelle saison.

Le grand tétras, symbole de nos massifs montagneux bénéficie depuis une décennie d'une Stratégie nationale d'actions qui mobilise l'Etat et un comité de suivi qui rassemble tous les partenaires et gestionnaires des espaces naturels. Les chasseurs y sont parties prenantes depuis le début des opérations de protection.

L'objectif est d'enrayer le déclin de l'espèce notamment pour les Vosges, le Jura et les Alpes en mettant en œuvre une stratégie collective associant tous les acteurs locaux. Dans ces massifs montagneux, la chasse est strictement interdite, et ce depuis longtemps.

Pour les Pyrénées, l'objectif est encore plus ambitieux, car après une période de réduction des effectifs, l'espèce connaît enfin une situation qui s'améliore grâce à une extrême vigilance de tous les instants et sur tous les fronts.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est donc bien dans les Pyrénées, là où le grand tétras est chassé dans des conditions très strictes, avec des quotas et selon l'indice de reproduction, que l'espèce se porte mieux qu'ailleurs.

La raison est simple et de bon sens, mais elle est très dérangeante pour celles et ceux qui croient encore que l'interdiction de la chasse est la solution miracle pour garantir le maintien de la biodiversité dans nos montagnes.

Dans les Pyrénées, avoir le droit de chasser signifie surtout avoir des devoirs pour conserver cet oiseau, symbole de nos montagnes sauvages.

Toutefois pour parvenir à de tels résultats, le catalogue des contraintes est impressionnant avant d'autoriser les chasseurs à prélever quelques tétras par an.

Au-delà du suivi scientifique rigoureux contrôlé par l'Etat et par la police de l'environnement de l'Office français de la Biodiversité (OFB), les Fédérations des chasseurs conduisent aussi des actions permanentes pour protéger et entretenir les habitats très spécifiques de l'espèce. C'est une mission essentielle, car le grand tétras a des exigences fortes en termes de biotope.

Ces mêmes chasseurs, en partenariat avec les élus locaux luttent contre la fragmentation de l'habitat et pour limiter la pénétration humaine dans les massifs forestiers, notamment l'hiver avec toutes les activités de loisirs qui utilisent les pistes et les chemins forestiers. Un autre enjeu consiste à réduire la mortalité provoquée par les câbles et clôtures des remontées mécaniques et des lignes électriques. Dans un autre registre, la lutte contre la prédation est aussi une des responsabilités partagées des chasseurs et de l'Etat afin de diminuer la mortalité notamment des jeunes tétras, de même que la lutte contre le braconnage et contre la divagation des chiens.

Malgré le faible prélèvement de moins de 40 coqs au total par an sur plus de 4000 oiseaux présents pour toute la chaîne des Pyrénées, les 5 fédérations des chasseurs des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques viennent de prendre une décision de bon sens.

Malgré les investissements constants en personnel et en moyens financiers de la part des fédérations de chasseurs ces faibles indices de reproduction sont à la fois dus à une météo catastrophique, mais aussi à la fermeture des milieux naturels par manque d'entretien en raison de la réduction du nombre de troupeaux en estives ainsi qu'à l'augmentation des espèces prédatrices du grand tétras qui ont été moins chassées en raison de la pandémie.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« Cette décision unanime des Fédérations départementales des chasseurs des Pyrénées de ne pas chasser le grand Tétras cette saison montre que nous agissons dans l'intérêt de la faune en gestionnaires responsables et crédibles des écosystèmes. C'est notre façon de concevoir la gestion adaptative, en agissant de façon pragmatique en faveur de la conservation d'une espèce emblématique pour laquelle les chasseurs financent aussi des actions de protection des habitats et des recherches scientifiques. Ecologistes de terrain, les chasseurs des Pyrénées sont ceux qui connaissent le mieux cette espèce de nos montagnes à force d'observations et d'études. Ils le prouvent en prenant cette décision forte et courageuse. »*

CONTACTS :

Presse FNC : Sophie Baudin 06.48.90.72.83. sbaudin@chasseurdefrance.com

Conseiller Politique FNC : Thierry Coste 06.80.87.77.05. thierry.coste@accesyst.com

Président de la FDC 09 : Jean-Luc Fernandez : 06 86 87 85 19.

Président de la FDC 31 : Jean-Bernard Portet : 05.62.71.59.39.

Président de la FDC 64 : Philippe Etcheveste : 05.59.84.31.55.

Président de la FDC 65 : Jean-Marc Delcasso : 06.71.52.07.15.

Président de la FDC 66 : Jean-Pierre Sanson : 04.68.08.21.41.